

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS



DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mercredi vingt-deux février, à vingt heures, le conseil de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Plieux, sous la présidence de M. Xavier BALLENGHIEN, Président.

PRESENTS : 50 Mesdames et Messieurs AUGUSTIN Philippe – AVID Muriel – BALLENGHIEN Xavier – BARELLA Francis – BATTISTON Philippe – BIZ Eric – BLANC Dominique – BLANCQUART Philippe – BOUCHARD François – BOUE Georges – CAMBOURNAC Thierry – CARPENTIER René – CARTIE Didier – CASTELL Jean-Louis – CAUBET Pierre – CHEBASSIER Florence – CLAVERIE Maryse – COUDERC Sylvie – DABOS Alain – DARROUX Jessica – DUBEDAT Chantal – DUTILH Bernard – GUARDIA-MAZZOLENI Ronny – LAFFARGUE Pierre – LAFFOURCADE Robert – LAGARDERE Marie-Hélène – LAURENTIE ROUX Brigitte – MANISSOL Valérie – MARAGNON Roland – MARES Alain – MARES Pascale – MAUROY Christian – MERZAK Sabah – MOTTI Christian – PARAROLS Aimée – PASCAU Michel – PELLEFIGUE Pierre – PELLICER Julien – PIVETTA Serge – POLES Claude – SANCHEZ Bernard – SANGALLI Jean-Jacques – SAUVETRE-GUERIN Corinne – SCHAAP Odile – SCUDELLARO Alain – SUAREZ Patrice – TARBOURIECH Olivier – THOREAU Thierry – VAN DEN BON Joël – ZAMBONINI Vincent.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 9 Mesdames et Messieurs GIMAT Gisèle (procuration donnée à M. SCUDELLARO Alain) – GONELLA Dominique (procuration donnée à M. CARPENTIER René) – GUILBERT Danièle (procuration donnée à M. PELLEFIGUE Pierre) – JACKSON Karine (procuration donnée à M. DABOS Alain) – MANABERRA Christian (procuration donnée à M. BALLENGHIEN Xavier) – MATTIUZZI Eric (procuration donnée M. VAN DEN BON Joël) – MAZZARGO Nancy (procuration donnée à Mme PARAROLS Aimée) – SALON Gérard (procuration donnée à M. GUARDIA-MAZZOLENI Ronny) – VIRELAUDE Simone (procuration donnée à M. DUTILH Bernard).

Madame Valérie MANISSOL a été nommée secrétaire de séance

JURIDIQUE FINANCES COMMUNICATION – Compte rendu des décisions du Président prises par délégation du Conseil

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil de communauté	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
68	68	59

Date de la convocation
le 15 février 2023

Date d'affichage
le 15 février 2023

N° 2023009C2202_04

Objet de la délibération :

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le compte rendu des décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De prendre acte des décisions du Président prises par délégation du Conseil communautaire (D2022-15 et D2023-01 à D2023-02).

Ainsi délibéré, ledit jour 22 février 2023.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture

le 6 mars 2023

et publication

le 6 mars 2023

ou notification

le 6 mars 2023

Pour extrait conforme
et certification du caractère exécutoire de l'acte,
Fleurance, le 3 mars 2023

La Secrétaire de séance

Valérie MANISSOL



Le Président,

Xavier BALLENGHIEN